

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12/04/2021

Dossier complet le :
12/04/2021

N° d'enregistrement :
12/04/2021

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une piste VTT "Double noire" sur la station des Orres (05).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMLORE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Xavier Corne, Directeur

RCS / SIRET

5 0 9 | 2 8 9 | 0 5 4 | 0 0 0 2 5

Forme juridique

Société d'Economie Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.314-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha	Le projet prévoit une surface de défrichement de 14299 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à tracer une nouvelle piste dédiée à la pratique du VTT sur la station des Orres. D'un niveau technique "double noire", la piste établira la liaison entre l'aire d'arrivée du télésiège du Pic Vert (2230 m) et le front de neige des Orres 1650 (1660 m). La longueur totale de la piste sera de 2770 m suivant la pente.

La mise en œuvre du projet nécessitera :

- Défrichements sur une surface de 14299 m² ;
- Terrassements localisés pour un volume total estimé de 1250 m³ ;
- Construction de modules en bois pour la réalisation de sauts et figures.

Pour plus de précisions, se référer à la note de présentation.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de renforcer l'offre liée à la pratique du VTT sur la station des Orres, avec une piste d'un niveau très élevé. Elle est vouée à n'être utilisée qu'en période estivale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La mise en œuvre du projet devra suivre les étapes suivantes :

- Défrichage des zones boisées sur le tracé défini. La surface de 14299 m² figurant dans la demande d'autorisation de défrichage représente le changement de destination des sols. Cependant, certaines parties du boisement sont peu denses et permettent à la piste d'évoluer entre les arbres sans abattage. Ces opérations seront limitées en nombre et en surface ;
- Terrassements en déblais-remblais pour offrir une plateforme de piste relativement homogène et sécuritaire, mais pouvant présenter des dévers et contre-pentes. 4 modalités de terrassements sont retenues : à la pelle mécanique sur 33% du parcours, à la mini-pelle sur 27%, terrassement manuel sur 23 %, et aucun aménagement sur 17% du parcours. Certains virages seront relevés ;
- Construction d'aménagements ponctuels (coffrages bois, passerelles bois, plateformes, bosses en terrassement, virages relevés, scellement béton de pierriers) destinés à la réalisation de sauts et de figures, ou pour le croisement avec d'autres pistes VTT existantes ;
- Sécurisation et mise en service.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le projet renforce l'offre de pratique du VTT, et créera ainsi un nouvel itinéraire. La piste est exclusivement destinée aux VTTistes. Ceux-ci monteront avec le télésiège du Pic Vert, la piste "double noire" démarrant au niveau de l'aire d'arrivée de cette remontée. Après un parcours de 2770 m, la piste conduira les VTTistes sur le front de neige, à leur point de départ.

Cette piste sera accessible avec un forfait VTT, et donc uniquement en période estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Demande d'examen au cas-par-cas, objet du présent formulaire ;
- Demande d'Autorisation de défrichement, au titre du Code forestier ;
- Déclaration Préalable au titre du Code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la piste suivant la pente (m)	2770 m
Pente moyenne (%)	25 %
Dénivelé (m)	570 m
Surface à défricher	14299 m ²
Surface à terrasser (emprise chantier)	17800 m ²
Volumes terrassements estimés	1250 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune des Orres (05)
Station des Orres

D'amont en aval :

Section E, parcelles 1492, 1470, 1493,
1495, 728, 722, 2028, 721, 720, 719,
718, 717, 705, 704, 706, 707, 709, 711,
710, 739, 742, 738.

Section AB, parcelle 90.

Section AA, parcelle 215.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 34' 31" 59 Lat. 44° 29' 20" 78

Point d'arrivée :

Long. 06° 33' 28" 98 Lat. 44° 29' 31" 03

Communes traversées :

Les Orres

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif alpin
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de la commune des Orres approuvé le 04 juillet 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC FR9301502 "Steppique Durancien et Queyrassin" à 3,7 km ZSC FR9301523 "Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse" à 7,2 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera le défrichement d'un boisement mixte dominé par le Mélèze et le Pin cembro (CB42.3), sur une surface de 14299m ² . Les terrassements concerneront soit le couvert forestier défriché, soit des zones rudérales et une surface faible de prairie alpine (CB36.3) ou fertilisée (CB36.5). Aucune espèce végétale protégée n'a été relevée. Une fourmilière sera déplacée, car pouvant abriter des individus d'Azurés de la croisette à l'état larvaire. (espèce non observée sur le terrain). Les défrichements ne fragmenteront pas le réservoir de biodiversité présent.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est à prévoir sur les sites Natura 2000 . D'une part, les sites plus proches sont à au moins 3,7 km du projet. D'autre part, aucune espèce inscrite aux FSD concernés n'a été relevée. Enfin, les effets prévisibles du projet sont très localisés (pas de perturbation des eaux de surface ou souterraines, pas d'émission polluante, etc.)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la perte de 14299 m ² de la forêt communale des Orres, faisant l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement. Cette surface est toutefois négligeable à l'échelle de l'ensemble de la forêt communale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Piste en projet située dans sa partie supérieure en zone d'aléa moyen "glissement de terrain". Les surfaces et volumes de terrassements sont toutefois limités et ne modifieront pas substantiellement les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux superficielles. De plus, la piste sera régulièrement traversée par des cunettes et des rigoles : l'aléa torrentiel et de glissement n'en sera pas modifié.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet induit des déplacements d'engins de chantier depuis le front de neige jusqu'aux zones de travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la circulation d'engin entraînera une hausse du niveau sonore. L'effet est toutefois limité par l'absence de fréquentation lors des travaux (réalisés hors ouverture de la station). En phase exploitation, le projet induit des bruits de roulement liés au passage des VTT sur la piste, et d'éventuels bruit liés à la fréquentation humaine.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, une émission d'odeurs de gaz d'échappement est possible du fait de l'utilisation d'engins thermiques.</p> <p>Au tout début de la phase exploitation, une odeur de terre est possible du fait des terrassements.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets dans l'air sont les rejets des engins de chantier, thermiques donc émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Ces émissions seront toutefois temporaires et limitées à la phase chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'effet paysager peut être qualifié de faible. Les terrassements et défrichements sont limités en surface et en volumes. De plus, la majorité du parcours est située sur une partie d'un versant convexe visible uniquement depuis le domaine skiable. Ainsi, depuis le centre-station et les zones habitées, la piste sera très peu perceptible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne une perte négligeable de surface forestière communale. Au contraire, il permettra un renforcement des activités VTT de la station.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets ont fait l'objet d'examen au cas-par-cas, d'études d'impact et d'enquêtes publiques sur la station des Orres :

- Création du TSD du Pic Vert en 2018, en remplacement des télésièges de Bois Long, Grand Clos et du télésiège du Pic Vert ;
- Aménagement des pistes Silène, Myrtilles et du Snowpark en 2019, avec extension du réseau d'enneigement ;
- Création du TSD de Prébois et aménagement du front de neige des Orres 1800, en remplacement des télésièges de Préclaux, Prébois ;
- Projet de création d'une tyrolienne géante, entre le départ du télésiège du Pic vert et l'amont du Rocher de la Rolande.

Le principal effet cumulé identifié est le défrichement supplémentaire de 14299 m². Cette surface est toutefois faible par rapport aux défrichements cumulés pour les projets cités ci-dessus, et surtout comparée à la surface boisée de la station et de la commune.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement :

- Adaptation du calendrier des travaux pour éviter tout dérangement de l'avifaune lors de la période de nidification
- Déplacement de la fourmilière susceptible d'abriter des larves d'Azuré de la croizette (non observé mais présent à proximité)
- Mise en défens d'un arbre-gîte potentiel proche de l'emprise, mais non impacté, pour garantir sa protection.

Mesures de réduction :

- Briefing des intervenants SEMLORE et des entreprises extérieures sur les enjeux environnementaux, avec fourniture d'un plan de prévention environnemental
- Mesures de prévention des pollutions en phase chantier
- Gestion paysagère des lisières, et modalités de défrichage
- Gestion des eaux de ruissellement par mise en place de cunettes et rigoles
- Réengazonnement de la piste et des talus
- Mise en sécurité du chantier vis-à-vis des usagers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que le projet de piste VTT :

- N'est pas situé dans un zonage naturel réglementaire (Natura 2000, APPB, etc.) ;
- Prévoit des défrichements sur une surface faible (14299 m²) et des terrassements au sein d'habitats communs (prairie alpine et prairie fertilisée), et ainsi impacte uniquement des habitats très bien représentés à l'échelle de la station et de la commune ;
- N'est pas de nature à créer de nouvelles nuisances, ni n'accroît les aléas naturels, et est compatible avec le PLU des Orres ;
- Prend en compte la biodiversité locale par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction ;

Il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 "Annexe nominative" - Annexes 2 à 6 intégrées dans un seul document - Annexe 7 "Note environnementale", présentant en détails le projet, l'état initial de l'environnement, les enjeux qui en découlent et une proposition de mesures d'évitement et de réduction.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Les Orres

le, 12/04/2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SEMLORE
Bâtiment Administratif
05200 LES ORRES
Tél : 04 92 44 00 39
Fax : 04 92 44 16 13
infos@lesorres.com